

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEMATERIALISE

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 16 décembre 2021 à 14H00

Séance n°9

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 29 membres suivants :

Collège des Professeurs

Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Jeanick BRISSWALTER
M. Philippe PAQUIS

Collège des Autres Enseignants

M. Didier FORCIOLI
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
M. Michel GAUTERO
Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Marc DALLOZ
Mme Anne VIGOUROUX
Mme Christine MALOT

Collège des BIATSS

M. Florent DAUPHIN
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

Andrea ORABONA

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
M. Dominique NOBILE, INSERM
Mme Aurélie PHILIPPE, CNRS
M. Jean- Philippe NABOT, INRAE

Personnalités Qualifiées

Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT

2

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA

Représentant des collectivités territoriales

Membres absents ayant donné procuration

M. Pierre KORNPORST à Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
M. Pascal CREMOUX à M. Marc DALLOZ
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Marc DALLOZ
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Emmanuel BARRANGER, CAL à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND

Etaient absents ou excusés les 11 membres suivants :

M. Amaury BAUDOIX
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
M. Philippe CHARVIS, IRD
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06
M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Didier ABADIE, ERACM
Mme Eloïse DA CUNHA
Mme Elisabeth PECOU
M. Charles GUEPRATTE, CHUN

Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales

Invités présents

Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, VP Vie Universitaire et de Campus
Mme Anne VUILLEMIN, EUR HEALTHY
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Eric NASICA, VP Finances
M. Laurent COUNILLON, EUR LIFE
M. Pierre BARONE, DVU
Mme Nadine MARCHANDE, DRRT
Mme Véronique VAN DE BOR, VP Politique Sociale, Egalité Diversité
M. Jean-Baptiste NICOLAS, DGS
M. Sylvain DI GIOGIO, DRH
Mme Anne NAVARRO, DAF
Mme Sabrina LOUFRANI, VP Développement RH et Organisationnel
Mme Nadine TOURNOIS, IAE
M. Benjamin SEROR, DJSR
Mme Marie-Sophie BERGER, DJSR
Mme Nadine GROSSO, DJSR

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

3

PREAMBULE

Accueil de M. Christophe PROUDHOM, Responsable du site niçois de la Direction Régionale Académique de l'Enseignement Supérieur (DRA-ES) (en remplacement de Mme Geneviève GAUDET).

Ajout de 3 points à l'ordre du jour avec l'accord des membres

- Rétribution des participants aux études du LEEN-GREDEG
- Rétribution des participants à l'étude du laboratoire BCL
- Protocole transactionnel avec la société ELRES (en charge de la restauration de l'INSPE Liégeard et Draguignan)

En préambule M. Jeanick BRISSWALTER présente quelques points d'information sur l'actualité depuis le dernier conseil :

- La **situation sanitaire** : on constate une augmentation des cas positifs mais pas forcément de cas critiques, les activités de recherche et de formation sont maintenues en présentiel. Les autres rassemblements se feront en distanciel. Un rappel du respect des gestes barrières sera fait auprès des étudiants et personnels. Le taux d'incidence dans le département est de 500 pour 100 000, celui de l'établissement est sensiblement le même.

Les études de M. Pascal BARBRY de l'IPMC sur la détection des différents variants dans les eaux usées grâce aux séquençages, confirment bien la présence de l'OMICRON dans la Région.

Une commission disciplinaire étudiante est mise en place pour sanctionner le refus de port de masque.

La cellule COVID est réactivée et assurera le suivi de la situation sanitaire au sein de l'établissement.

- Le **plan de relance** : Il y a un an déjà l'établissement a été lauréat du plan de relance rénovation énergétique pour plus de 54 M€ ; grâce au travail de la direction du patrimoine et des personnels impliqués, l'ensemble les marchés ont été notifiés dans les délais impartis (avant décembre 2021).

Certains chantiers ont déjà été initiés et tous le seront dès janvier 2022 (à titre d'exemple l'opération novatrice sur le campus Sophiatech, de mise en place d'un démonstrateur à hydrogène pour stocker l'énergie issue des panneaux photovoltaïques)

Les trois grands chantiers Valrose Trotabas et Carlone ont été notifiés.

- Campagne **évaluation intégrée HCERES** de l'établissement sur les activités de formation et de recherche. Le rapport d'autoévaluation est à rendre pour le mois de juin.

- M. Erwan Philippe livre un **message de la part de collègues de l'IUT** :

« Le collectif Fabron 2021 constitué d'enseignants et de personnels du département informatique souhaite porter à votre connaissance un important projet de restructuration du site de Sophia lequel consiste en particulier à déplacer à tout prix et dans n'importe quelles conditions le département informatique. Or, il s'avère que ce projet a été successivement rejeté de manière démocratique par le CERTEC (Conseil pédagogique) ; 11 voix contre et 2 pour, puis par le conseil de l'Institut ; 22 voix contre et 8 pour. L'IUT est dans une grande phase de transformation en mettant en place le BUT sur 3 ans ce qui demande un travail important. A ce jour nous ne connaissons pas encore les programmes de BUT 2 et BUT 3.

Nous demandons donc un moratoire de 2 ans pour tout projet de déplacement de département. Ce délai de 2 ans correspondant à la mise en place du BUT pour que les équipes pédagogiques aient une vision claire des besoins. »

M. Brisswalter demande une identification précise des membres qui composent ce collectif. Il rappelle que ce projet a été initié par le département informatique et l'avis du conseil de la composante avait été demandé à la fois sur l'opportunité de ce déplacement et sur la constitution d'un groupe de travail pour mener une réflexion sur les modalités de déplacement, ces deux propositions avaient été rejetées.

M. Gautero corrige et confirme que la constitution d'un groupe de travail n'a pas été mise au vote du conseil mais a été imposée. La demande de déplacement de ce département sur Sophia a été demandée par certains collègues dudit département.

M. Brisswalter conclue en proposant une réflexion collective sur ce projet et soutient qu'il n'y aucune volonté absolue de déplacer ce département.

I – QUESTIONS FINANCIERES

1) BUDGET INITIAL 2022

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Ce budget s'inscrit dans une situation financière compliquée mais à la hauteur des ambitions de l'établissement qui sont de se doter de moyens et de marges de manœuvre pour atteindre ses objectifs.

Les principaux arbitrages budgétaires

- Les campus ont été augmentés à hauteur de 1,2M€
- Les composantes (EUR, écoles) ont eu un arbitrage positif de +576k€
- Les dotations recherche ont été augmentées de 900k€
- 500k€ seront investis dans la poursuite du déploiement du plan sûreté sécurité
- L'établissement dispose désormais de marges de manœuvre à hauteur de 1,5m€ à redistribuer entre les composantes et les campus.

Les grands agrégats du budget

	CF 2020	2021 (BR2)	BI 2022
Résultat d'exploitation	7 963 389	425 323	-847 123
Capacité d'autofinancement	6 444 174	3 635 045	2 362 599
Fonds de roulement	26 083 660	22 104 401	14 142 703
Trésorerie	60 088 688	43 852 534	51 571 031

5

- La baisse du résultat d'exploitation (et de la CAF) entre 2021 et 2022 est due :
 - aux coûts supplémentaires des nouveaux bâtiments à absorber (Delvalle, Eurformapole)
 - à l'augmentation de la masse salariale non financée = mesures LPR et GVT (non compensé par le ministère)
- Un fond de roulement très faible
- La baisse de la trésorerie entre 2021 et 2022 est due :
 - à la fin programmée de l'IDEX 1 (des décaissements et plus d'encaissements) = -4,4m€
 - aux opérations immobilières (Plan de relance) = -4,4m€

Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT						
Catégories d'emplois		Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
				Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
				En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires		1 122 (1)		1 122
		CDI		10		-
	Non permanents	CDD		395	260	655
				1 527	260	1 787
S/total EC						
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS						-
	Permanents	Titulaires		655 (2)		655
		CDI		105	70	175
	Non permanents	CDD		205	370	575
				965	440	1 405
S/total Biatoss						
Totaux				2 492 (3)	700	3 192
						Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat				2 555 (5)		

6

- Hausse de 91 ETPT par rapport au dernier budget rectificatif sur le plafond état et sur le plafond ressources propres.

Situation budgétaire

Dépenses		Recettes	
	Montants		Montants
	AE Total	CP Total	PR Total
Personnel	222 076 346 €	222 076 346 €	248 565 120 €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	- €	- €	205 885 057 €
			305 368 €
			1 571 500 €
Fonctionnement et intervention	55 379 799 €	53 622 763 €	10 870 406 €
			29 932 789 €
			- €
			48 251 683 €
			29 204 538 €
Investissement	14 149 598 €	44 916 743 €	19 047 145 €
			- €
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel, fonctionnement, investissement			
TOTAL DES DÉPENSES	291 605 743 €	320 615 853 €	296 816 803 €
Solde budgétaire (excédent)			23 799 050 €
			Solde budgétaire (déficit)

7

Recettes

- La SCSP augmente mais sans vraiment produire de ressources et marges de manœuvre supplémentaires (une partie des financements induits par la LPR ne vont pas couvrir 100% des coûts que va devoir supporter l'établissement comme par exemple la contribution de l'établissement de 15€ par mois, au paiement de la complémentaire santé des personnels).
- Les recettes propres augmentent de plus 4M€ grâce à la politique sur l'apprentissage.
- Les recettes fléchées (contrats de recherche, plan de relance, projets ANR, IDEX et 3IA etc).

Dépenses

- Hausse de la masse salariale du fait des actions de la LPR.
- Décalage entre AE et CP pour les dépenses de fonctionnement.
- Investissement : décalage important entre les AE et les CP dû aux effets du plan de relance.

Un solde budgétaire déficitaire (plus de décaissement que d'encaissement)

Situation patrimoniale

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Total	PRODUITS	Total
Personnel	219 411 430 €	Subventions de l'Etat	205 947 207 €
dont charges de pensions civiles*	- €	Fiscalité affectée	1 571 500 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	78 065 031 €	Autres subventions	39 140 855 €
		Autres produits	49 969 776 €
TOTAL DES CHARGES (1)	297 476 461 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	296 629 338 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	847 123 €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	297 476 461 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	297 476 461 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	Total
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 847 123 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 477 352 €
- reprise de provision	- €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €
- produits de cession d'éléments d'actifs	- €
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	18 267 630 €
= CAF ou IAF*	2 362 599 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

9

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Total	RESSOURCES	Total
Insuffisance d'autofinancement*		Capacité d'autofinancement*	2 362 599 €
Investissements	44 916 744 €	Financement de l'actif par l'État	34 213 291 €
Remboursement des dettes financières	- €	Autres ressources	2 268 144 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	44 916 744 €	Augmentation des dettes financières	- €
		TOTAL DES RESSOURCES (6)	38 844 034 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	6 072 710 €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	TOTAL
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 6 072 710 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	31 971 760 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	- 25 899 050 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	14 142 703 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 37 428 328 €
Niveau de la TRESORERIE	51 571 031 €

Les indicateurs

Nature de l'indicateur	Mode de calcul - données utilisées	Compte financier 2020	BI 2021 (après compte financier 2020)	BR1 2021	BI 2022	Evolution
Fonds de roulement en euros	(fonds de roulement / charges décaissables T6) * 360	26 140 237	21 271 752	20 215 413	14 142 703	
Fonds de roulement en nombre de jours		38	30	27	18	
Trésorerie en euros	(trésorerie / charges décaissables T6) * 360	60 088 688	37 476 599	43 852 535	51 571 030	
Trésorerie en nombre de jours		88,25	52,79	58,79	67,26	
Poids des charges externes	Charges externes / produits encaissables	0,00%	8,12%	7,72%	7,54%	
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	Charges décaissables de fonctionnement général / produits	16,07%	19,43%	21,66%	20,34%	
Dépendance aux financements de l'Etat	Ressources propres encaissables / Produits encaissables	20,95%	21,87%	25,95%	26,08%	
Taux de déficit	Résultat / total de la classe 7	2,90%	-0,07%	0,15%	-0,29%	
Poids des charges de personnel	Charges de personnel / Produits encaissables	81,36%	79,34%	77,01%	78,82%	
Taux d'autofinancement	CAF / Produits encaissables	2,57%	1,16%	1,34%	0,85%	
Part de l'autofinancement dans l'investissement	CAF / Dépenses d'investissement	26,24%	9,01%	8,89%	5,26%	

Budget initial 2022

Prévisions budgétaires

- 3 192 ETPT
- 291 605 743 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 222 076 346 € personnel
 - 55 379 799€ fonctionnement
 - 14 149 598€ investissement
- 320 615 853 € de crédits de paiement dont :
 - 222 076 346 € personnel
 - 53 622 763 € fonctionnement
 - 44 916 743 € investissement
- 296 816 803€ de prévisions de recettes
- -23 799 050 € de solde budgétaire

Prévisions comptables

- -25 899 050 € de variation de trésorerie
- -847 123 € de résultat patrimonial
- 2 362 599 € de capacité d'autofinancement
- -6 072 710€ de variation de fonds de roulement

Budget Annexe 2022 de la Fondation Universitaire

Prévisions budgétaires

- 11 316 617 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 5 884 641 € personnel
 - 4 073 982 € fonctionnement
 - 1 357 994 € investissement
- 11 316 617 € de crédits de paiement dont :
 - 5 884 641 € personnel
 - 4 073 982 € fonctionnement
 - 1 357 994 € investissement
- 11 316 617 € de prévisions de recettes
- 0€ de solde budgétaire

Prévisions comptables

- 0 € de résultat patrimonial
- 0 € de capacité d'autofinancement
- 0€ de variation de fonds de roulement

M. Gautero remarque le faible pourcentage du budget (7%) accordé à la formation par rapport à celui alloué à la recherche (20%), au pilotage (26%), etc.

Mme Navarro explique que cela dépend de l'approche, le changement à venir du SI RH permettra de reventiler correctement la masse salariale et modifiera les ratios.

M. Pronzato rappelle qu'il est plus important et pertinent de connaître l'utilisation du budget Fondation IDEX plutôt que son montant.

Mme Navarro annonce que la fondation sera effective en janvier 2022, il est donc impossible pour l'instant de connaître l'utilisation des fonds.

M. Brisswalter rappelle que l'objectif est de présenter aux conseillers la feuille de route de l'IDEX, les grandes actions pluriannuelles ; pour l'instant son budget n'est pas totalement stabilisé. La fondation va permettre d'avoir une vision claire de l'utilisation du budget.

M. Philippe déclare que l'université est sous dotée par rapport au nombre d'étudiants, il faut que le ministère rétablisse le bon équilibre. Une motion en ce sens pourrait être prise par le conseil.

M. Brisswalter assure qu'un rappel constant de cette situation est fait auprès du ministère. Le Préfet et l'ensemble des élus de la Région sont également intervenus auprès du ministre pour signaler que cette situation est inacceptable.

Le budget initial 2022, annexé des prévisions budgétaires et comptables 2022 de la Fondation Universitaire, est approuvé à la majorité des voix, 21 voix pour et 7 abstentions.

2) ACCEPTATION D'UN DON AU PROFIT DE L'IUT

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

M. Gérard CHIOCCI Président de l'Association Aéronautique Provence Côte d'Azur (Base aérienne de Faïence) fait don à l'établissement d'un scooter électrique en état de fonctionnement, sans valeur résiduelle et grevé d'aucune dette et condition.

Il s'agit d'un don pour usage pédagogique au bénéfice du département Génie Electrique et Informatique Industrielle de l'Institut Universitaire de Technologie, site de Fabron.

L'acceptation d'un don au bénéfice de l'Institut Universitaire de Technologie est approuvée à l'unanimité des voix.

3) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION A L'ETRANGER

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Conformément à l'article 7-1 du décret n°2019-139 du 26 février 2019, les frais de mission à l'étranger sont remboursés sur la base des indemnités forfaitaires fixées par arrêté.

L'établissement, sur délibération du Conseil d'Administration, peut fixer pour des missions de longues durées des abattements aux taux de remboursement forfaitaire de ces frais d'hébergement par zone géographique concernées.

La délibération n°2021-030 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur du 19 avril 2021 est abrogée et remplacée par la présente délibération qui autorise l'ordonnateur, au regard des spécificités de la mission, à rembourser les missions à l'étranger selon deux modalités au choix :

-aux frais réels (remboursement sur justificatifs uniquement) dans la limite du per diem fixé par arrêté.

-Remboursement forfaitaire au per diem.

Conformément à l'article 7-1 du décret n° 2019-139 du 26 février 2019, portant sur l'obligation de fixer une durée limitée, la présente délibération sera valable jusqu'au 31 décembre 2023.

La modification de la délibération n°2021-030 du 19 avril 2021 portant sur les modalités de remboursement des frais de mission à l'étranger est approuvée à la majorité des voix, 28 voix pour et 1 voix contre.

4) MODIFICATION DES LIBELLES DES TARIFS DE L'INSTITUT D'ANATOMIE NORMALE

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Les tarifs restent inchangés mais les libellés des prestations sont modifiés, l'option Radioscopie est supprimée et la possibilité de réserver un module d'enseignement partiel de l'institut d'Anatomie Normale est proposée.

Les tarifs l'Institut d'Anatomie Normale de la Faculté de Médecine s'appliqueront à compter du 1er janvier 2022.

MANIFESTATIONS UNIVERSITAIRES (Internes)

PRESTATIONS	TARIF HT	TARIF TTC
Location laboratoire sans module d'enseignement (hors CHU) - DU/DIU		
Une journée	400,00€	480,00€
1/2 journée supplémentaire	200,00€	240,00€
Location laboratoire avec module d'enseignement		
Un module	500,00€	600,00€
OPTIONS		
Option 1 - Système MultiCam + Streaming de la séance	250,00€	300,00€
Option 2 - Mise à disposition demi-journée Enseignant /Encadrant	250,00€	300,00€

MANIFESTATIONS NON UNIVERSITAIRES (Externes)

PRESTATIONS	TARIF HT	TARIF TTC
Location laboratoire sans module d'enseignement (hors CHU) - DU/DIU		
Une journée	800,00€	960,00€
1/2 journée supplémentaire	400,00€	480,00€
Location laboratoire avec module d'enseignement		
Un module	1 000,00€	1200,00€
OPTIONS		
Option 1 - Système MultiCam + Streaming de la séance	500,00€	600,00€
Option 2 - Mise à disposition demi-journée Enseignant /Encadrant	500,00€	600,00€

15

Les tarifs de l'Institut d'Anatomie Normale de la Faculté de Médecine sont approuvés à la majorité des voix, 27 voix pour et 1 abstention.

RETRIBUTION DES PARTICIPANTS A L'ETUDE « PRO-ENVIRONMENTAL BEHAVIOR AND AUGMENTED REALITY », ASSORTIE DE DONNS A DES ASSOCIATIONS

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

L'enveloppe allouée à la rétribution des participants à l'étude « *Pro-environmental behavior and augmented reality* » organisée par le Groupe de Recherche en Droit, Economie, Gestion est de 900€.

Deux participants à l'étude ont fait le choix de faire don d'une partie de leur gain à des associations comme suit :

- 100€ au bénéfice de THE SEA CLEANER

Procès-Verbal de la séance du conseil d'administration dématérialisé d'Université Côte d'Azur du 16 décembre 2021

- 150€ au bénéfice de GREENPEACE

Ces dons aux associations seront faits pour les étudiants par Université Côte d'azur.

L'enveloppe de 900€ allouée à la rétribution des participants à l'étude « *Pro-environmental behavior and augmented reality* » organisée par le Groupe de Recherche en Droit, Economie, Gestion est approuvée à la majorité des voix, 26 voix pour et 1 abstention.

RETRIBUTION DES PARTICIPANTS A L'ETUDE DU LABORATOIRE BASES CORPUS LANGAGE

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Titre du projet : ESPacement dans l'Apprentissage de la Complexité En L2 (ESPACE L2)

Ce projet interdisciplinaire explore de façon novatrice l'apprentissage intentionnel du lexique en parallèle avec l'apprentissage incident de la syntaxe en anglais langue étrangère (L2 anglais) par des apprenants francophone (L1 français). Les participants à l'étude seront des étudiants LANSAD (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines).

L'enveloppe de 1 800€ allouée à la rétribution, sous forme de bon d'achat d'un montant unitaire de 180€, des étudiants volontaires qui participeront à une expérimentation en ligne sur l'apprentissage de l'anglais langue dans le cadre du projet IDEX "ESPacement dans l'Apprentissage de la Complexité En L2 -ESPACE L2, organisée par le laboratoire Bases Corpus Langage (UMR7320), est approuvée à l'unanimité des voix.

16

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL D'ACCORD ENTRE UNIVERSITE COTE D'AZUR ET LA SOCIETE ELRES

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Les relations difficiles avec l'entreprise en charge de la restauration sur les sites de l'IUT ont motivé ce protocole pour solder les différends.

Le présent protocole d'accord transactionnel a pour objet d'acter des concessions réciproques des Parties et de mettre fin au litige les opposant dans le cadre des contrats conclus entre la Société ELRES et l'Université Côte d'Azur pour le service de restauration collective des sites de l'INSPE Liégeard et l'INSPE Draguignan décrits en préambule de la transaction.

Université Côte d'Azur

- Accepte d'indemniser la société ELRES à hauteur de 80.228,66 € TTC pour solde de tout compte au titre des contrats portant sur les sites de l'INSPE de Nice et de Draguignan ;
- Consent, à renoncer en conséquence définitivement à toute action, à toute prétention et à tout recours à l'encontre d'ELRES, qui seraient relatifs directement ou indirectement, à l'objet du présent Protocole.
- S'engage, dans les trente jours à compter de l'entrée en vigueur du présent protocole par les deux parties, à régler la somme de 80.228,66 € TTC sur laquelle les parties se sont entendues.

*M. Philippe constate le manque de points de restauration pour les étudiants de l'INSPE.
M. Dalloz partage cet avis mais étant données les problématiques, il importait surtout de mettre un terme à nos engagements avec cette société.*

Le protocole transactionnel d'accord entre Université Côte d'Azur et la Société ELRES, est approuvé à l'unanimité des voix.

II – QUESTIONS STRATEGIQUES

5) STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT POUR LES RECRUTEMENTS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Présentation de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur

Le principe avait déjà été envisagé, les décrets de la LPR seront promulgués avant la fin de l'année. Il s'agit de modifier la stratégie de l'établissement déjà votée l'an passé, et d'y inclure les dispositions relatives aux chaires de PR junior.

Premier point, l'université n'aura pas recours à la disposition de la LPR qui permet aux établissements de déroger à la sollicitation du CNU pour la qualification des Maîtres de conférences (MC). L'établissement continuera à demander l'avis des sections CNU pour l'accessibilité au concours de MC.

Le second point concerne les chaires de Professeur junior (le décret final n'est toujours pas paru). Les dispositions de l'établissement seront de ne pas dépasser 10% de postes mis au concours (au niveau national 90 chaires Pr Jr sont ouvertes sur 180 demandes). Université Côte d'Azur compte 2 chaires coconstruites avec ses partenaires : l'une avec le CNRS sur les problématiques de sciences appliquées et fondamentales portées par le CEPAM et l'autre, soutenue par l'INRIA, autour des neurosciences computationnelles.

M. Pronzato approuve totalement le renoncement de l'établissement à la possibilité de ne pas déroger à la saisine du CNU mais s'oppose à l'idée des chaires juniors : « Le ministère a décidé de supprimer le contingent national par section pour la proportion des EC. Le CNU a vivement réagi sur la question. Cette décision est inconcevable, comment le conseil académique pourra décider à lui seul des promotions des collègues d'autant plus que toutes les disciplines ne sont pas représentées, cela participe bien de l'intention d'affaiblir le statut national des EC par des décisions locales de promotion de recrutement les collègues devront leur évolution de carrières au niveau local et au final on aura une université composée de « sages et obéissants enseignants ». Ce sujet est chargé de lourdes conséquences. »

M. Brisswalter rassure et confirme le sérieux du suivi exercé par la gouvernance sur ces évolutions. Et la position de l'établissement sera dans la mouvance de son renoncement à la possibilité de déroger à la sollicitation du CNU sur le recrutement des MC. Si ces dispositions sont imposées à l'établissement, il faudra mettre en œuvre une procédure qui garantisse la qualité de l'examen des promotions. Pour l'instant l'établissement s'appuie sur l'expertise du CNU. Un conseiller peut analyser l'investissement administratif et pédagogique mais difficilement l'investissement scientifique. Si cette disposition ne nous est pas imposée, le choix sera de recourir à l'expertise des CNU.

L'établissement sera extrêmement vigilant sur l'interprétation et l'application du décret sur le repyramidage qui permettra une promotion interne de MC vers un statut de PR.

La stratégie de l'établissement pour les recrutements des enseignants chercheurs est approuvée à la majorité des voix, 22 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

Présentation de M. Mme Véronique VAN-DE-BOR, Vice-Présidente fonctionnelle Politique Sociale, Egalité-Diversité

HRS4R : une démarche de site

- La stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs, également appelée « HRS4R » pour « *Human resources strategy for researchers* », vise à améliorer les pratiques des organismes et établissements œuvrant dans le domaine de la recherche en matière de recrutement et de cadre d'exercice des chercheurs.
- La démarche de labellisation HRS4R UCA a été initiée en septembre 2020 en coordination avec l'OCA.

La charte

- Elle concerne les chercheurs et les chercheuses, toute la chaîne métier de la recherche et l'employeur.
- Elle dicte 40 principes répartis en 4 sous thèmes : les aspects professionnels et éthiques, le recrutement et la sélection, les conditions de travail, la formation et le développement de carrière. Le principe de ce label est de s'assurer que l'établissement est en accord avec ces principes.
- Un idéal vers lequel tendre pour améliorer les conditions de travail et développer la carrière des chercheurs et des chercheuses.

18

Les enjeux

- Renforcer les processus de recrutement et d'accompagnement des carrières des chercheur·es.
- Améliorer les conditions de travail et d'exercice des activités de recherche.
- Renforcer la visibilité de l'établissement à l'international.
- Accroître l'attractivité et la visibilité de l'établissement au niveau des recrutements.
- Répondre aux exigences de la Commission Européenne et obtenir davantage de financements.
- Mettre en œuvre une politique RH exemplaire en recherche d'amélioration constante (recrutement, carrière,...).

Pilotage et organisation UCA

- Le comité de pilotage stratégique : Président, VP Affaires institutionnelles, VP Développement RH et organisationnel, VP Recherche et Innovation, VP Politique Sociale, Egalité, Diversité, VP Handicap, VP Politique Doctorale, VP Enjeux Européens, CERNI, DGS, DGSA Développement RH, DGSA Sécurisation, DRH, Directeur de projet, DRVI/Cellule Europe, Direction de la qualité et de la certification, Direction communication, Direction formation, Secrétariat.
- L'équipe projet : Vice-Président.e Politique Sociale, Egalité, Diversité, DGSA Développement RH, Directeur.rice de projet, Dir Com, Accompagnement et Valorisation du projet.

- Les groupes de travail : Référent·e·s HRS4R, appel à candidature, expert·e·s

La stratégie

Ce projet a débuté il y a un an par une présentation et depuis un plan de communication a été établi, un site web dédié regroupe toutes les informations nécessaires et son état d'avancement.

Gap analysis : autodiagnostic

L'autodiagnostic de nos pratiques au regard des 40 principes de la charte

- *Gap Analysis* « experts » : 21 entretiens avec les directions ou l'équipe politique ont été réalisés.
- *Gap Analysis* « communauté des chercheurs » : une enquête HRS4R, s'est déroulée du 12 mars au 16 avril. (591 réponses collectées).
- 3 principes totalement mis en œuvre, 33 principes presque mis en œuvre et 4 principes partiellement mis en œuvre.

Elaboration du plan d'action

- Le plan d'action a été réalisé en consolidant les propositions élaborées par quatre groupes de travail (enseignants chercheurs, doctorants, référents HRS4R) sur les thèmes suivants :
 - Aspects éthiques et professionnels
 - Recrutement/Carrière
 - Conditions de travail
 - Formation et encadrement doctoral
- Il a aussi été tenu compte des plans d'actions menés par les EPST de site.
- Intégration de la majorité des actions avec les plans d'activité déjà construits dans les directions.
- Les actions mutualisées en partenariat avec OCA ont été identifiées.

Le plan d'action

9 priorités et 66 actions du plan d'action 2022-2027 :

THEMES PRINCIPAUX DU LABEL HRS4R	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION
Aspects éthiques et professionnels	Promouvoir le respect des principes d'éthique de la recherche et d'intégrité scientifique
	Accroître le soutien des chercheurs et chercheuses dans leurs activités de recherche et de médiation scientifique
Recrutement/Carrière	Améliorer les process de recrutement
	Renforcer l'accompagnement d'évolution professionnelle
Conditions et environnement de de travail	Accentuer notre politique inclusive
	Améliorer l'environnement et les conditions de travail des chercheurs et chercheuses
	Prévenir les risques professionnels
Formation et encadrement doctoral	Renforcer la qualité des encadrements de thèse
	Consolider notre politique de formation des doctorantes, doctorants, chercheurs et chercheuses

Le comité de pilotage HRS4R a validé le 16/09/21 le plan d'action

Organisation du suivi du projet

- Le comité de pilotage devient le Comité de suivi HRS4R.
- Un comité opérationnel HSR4R est créé.
- L'équipe projet sera en soutien à l'organisation des tableaux de bord de suivi et les groupes de travail.
- 5 groupes de travail.

La labellisation HRS4R - *Human Ressources Strategy for Researchers* est présentée aux membres du conseil pour information.

III - QUESTION RESSOURCES HUMAINES

7) ENVELOPPE D'INTERESSEMENT 2021 AU TITRE DE LA TRANSFORMATION D'ETABLISSEMENT

Présentation de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

Il s'agit d'approuver l'enveloppe 2021 allouée au dispositif d'intéressement lié à la transformation de l'établissement.

Une délibération de 2019 avait mis en place un régime d'intéressement lié à la transformation de l'établissement qui avait pour objectif de valoriser les personnels de toutes catégories (BIATSS, EC, E) qui s'investissent au-delà de leurs fonctions dans des projets liés à la construction de l'établissement expérimental.

L'enveloppe 2019 était de 120 000€

L'enveloppe 2020 était de 170 000€

L'enveloppe 2021 est de 170 000€

M. Dalloz ajoute qu'une enveloppe d'intéressement a été votée le mois dernier pour les personnels BIATSS impliqués dans les projets du plan de relance, or deux enseignants dont l'engagement a été remarquable (M. Pascal et M. Crescenzo) étaient exclus de ce premier dispositif, il est donc légitime qu'ils soient également gratifiés sur la base de cette enveloppe.

M. Philippe demande combien d'agents en bénéficient, quels sont les projets concernés, qui décide et quelle est la procédure à suivre.

M. Di Giorgio répond qu'environ 30 et 40 agents sont concernés, les projets sont ceux des 3IA, IDEX et Plan relance, la procédure est liée directement à la demande des responsables de projets qui souhaitent attribuer une prime aux agents qui ont contribué aux projets.

L'enveloppe d'un montant maximum de 170 000€ allouée au régime d'intéressement des agents impliqués dans la transformation de l'établissement ou dans des projets de service au titre de l'année 2021, est approuvée à la majorité des voix, 21 voix pour et 7 voix contre.

IV – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

8) ACTUALITES VIE UNIVERSITAIRE

Présentation de Mme Laetitia COCHIN, Vice-présidente Vie universitaire et de Campus et de M. Pierre BARONE, Directeur de la DVU

Bilan rentrée 2021

UNE RENTREE EN PRESENTIEL ET DES NOUVEAUTES

- Village campus et vie étudiante
- Point Santé
- Point Sport
- Point Engagement
- Point Culture

VILLAGE CAMPUS ET VIE ÉTUDIANTE

- **Objectif** : communiquer sur la vie étudiante au sein d'UCA auprès des étudiants et favoriser ainsi le sentiment d'appartenance.
- **Comment** : en déclinant sur les principaux campus de l'Université un « village campus » sous forme de stands pour présenter aux étudiants les différentes activités ou services qui leur sont dédiés.

Différents stands sur 8 campus (Saint Jean d'Angély, Sophia Antipolis, Cannes, STAPS, IUT Fabron, Trotabas, Carlone, Valrose) tenus soit par les services dédiés, soit par des étudiant-e-s ambassadeurs et ambassadrices sur différentes thématiques :

- Santé
- Sport
- Culture
- Engagement et écoresponsabilité
- Égalité et handicap
- Orientation et relations entreprises
- Bibliothèque
- Crous

SANTÉ

- **Gestion de la crise sanitaire** :
 - Organisation de **41 sessions de dépistage** sur les différents campus universitaires.
 - 45 Campagnes de **distributions d'autotests** pour les personnels et étudiant-e-s.
 - Organisation de **8 sessions de vaccination COVID-19** sur les sites de Carlone, Valrose et Saint Jean d'Angély en octobre 2021, avec le soutien de la Métropole Nice Côte d'Azur.
 - Formation et encadrement de **8 Médiateurs Lutte Anti-COVID** permettant d'accentuer les actions de prévention autour des gestes barrières de mai à décembre 2021 et en soutien à la Cellule COVID dans le cadre du **contact tracing**.
- **Développement de l'offre santé** :
 - Rénovation du centre santé sur le campus de Saint Jean d'Angély.
 - Recrutement de 8 nouveaux personnels de santé sur 2021 dont 3 en septembre.
 - Parcours de soins spécifiques pour les sportifs de haut niveau.

➤ **Des permanences d'accès aux droits**, menées au sein du CDS par la CPAM et la CAF et qui ont permis à 300 étudiant-e-s de se voir accompagner dans leurs démarches administratives.

➤ Le déploiement d'une **campagne de lutte contre la précarité menstruelle** en partenariat avec le CROUS.

SPORT

➤ **L'Université Côte d'Azur est forte d'une politique sportive qui se décline en trois axes stratégiques :**

- Le sport et santé (promouvoir une pratique sportive diversifiée et inclusive).
- La performance et l'excellence (renforcer la visibilité nationale et internationale).
- L'attractivité et le sentiment d'appartenance.

➤ **Un nouvel espace dédié, sport et santé doté des dernières technologies connectées**

- Inauguration du nouvel espace de 600m² sur le campus de Saint Jean d'Angély.
- Préparation physique des athlètes de haut niveau.

➤ **Hausse de la fréquentation** des usagers sur les créneaux « pratique sportive loisir ».

ENGAGEMENT ÉTUDIANT

➤ Près de **450 étudiant.e.s engagé.e.s** (500 inscriptions reçues sur la plateforme) au S1 2021-2022, soit 50% de plus par rapport au S2 2020-2021.

➤ **50 missions** proposées ce semestre (contre 24 au semestre dernier), soit une hausse de **100%**.

➤ **Thématiques les plus représentées** : Égalité des chances/Accompagnement pédagogique et Solidarité envers les plus fragiles.

➤ **3 grandes familles d'engagement** sont proposées et valorisées. 61% de missions sociétales, 31% missions internes, UCA, 8% concernent les engagements institutionnels (Service Civique, Armées, Sapeurs-Pompiers Volontaires...).

➤ **Evolution de la plateforme en ligne.** Version 2 pour une interface plus design et une meilleure expérience utilisateur.

UCArts

➤ **Programmation riche et diversifiée pour la saison 2021-2022** diffusée au sein de la communauté UCA et du grand public

➤ Concerts de musiques actuelles, danse, théâtre, stand-up, *[Sound]wich* sur les campus, BU à l'Opéra... https://univ-cotedazur.fr/medias/fichier/ucarts-saison-culturelle_1632903827936-pdf.

➤ **Succès** des opérations *BU à l'Opéra* et des *Soundwichs* sur les campus.

➤ **Forte fréquentation** des événements payants et ouverture d'une billetterie dédiée aux manifestations portées par *UCArts*.

➤ 2.500 entrées sur les manifestations du 1^{er} semestre.

➤ 300 places offertes aux étudiant-es pour les spectacles dans les structures artistiques et culturelles du territoire.

- Ouverture de 9 ateliers de création sur les campus (STAPS, Carlone) ou dans des lieux partenaires (109, Musée Chagall...).
- Mise en place du Bonus Culture pour les étudiant-e-s engagé-e-s dans les ateliers.
- Recrutement de 8 Ambassadeurs et Ambassadrices Culture sur les campus et écoles d'UCA.
- Recrutement d'un étudiant pour les prestations photo et vidéo des manifestations.

Mme Labat Jacqmin relate les difficultés rencontrées pour informer et orienter les étudiants sur l'accès aux droits.

M. Barone propose que chacun relaie l'information de l'accès aux droits et aux soins auprès des étudiants (tiers payant intégral : c'est l'établissement qui fait l'avance et se fait rembourser par la sécurité sociale). Les campagnes sur réseaux sociaux ne sont pas accessibles à tous les étudiants mais la page santé du site est facile d'accès en trois clics. Il est prévu dès janvier 2022, d'organiser un évènement majeur « la quinzaine de la santé » (pour promouvoir le centre de santé efficient et gratuit pour étudiants et personnels).

L'actualité Vie Universitaire est présentée aux membres du conseil pour information.

9) POLITIQUE D'ALLOCATION BUDGETAIRE DES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

Présentation de M Eric NASICA, Vice-président Finances

Un avis favorable du Conseil Académique du 2 décembre 2021 a été rendu.

Ce point a été présenté en première position car nécessaire à la compréhension du budget initial 2022.

Ce nouveau modèle d'allocation budgétaire des moyens lié aux formations en alternance gérées par le CFA (Centre de Formation d'Apprentis), est le résultat d'un double constat : le premier est le manque structurel de ressources financières à UCA. Le manque de ressources financières et de marges de manœuvre génère des difficultés de financement des dépenses fondamentales des campus et des projets des composantes issus des dialogues de gestion. Le manque de ressources propres et de marges de manœuvre des composantes entrave le développement de leur stratégie.

Le second constat est celui de l'utilisation pas toujours optimale des fonds, de plus en plus conséquents, générés par les formations en alternance. On observe à travers un audit fait auprès du CFA, qu'il existe des pratiques hétérogènes selon les formations et les composantes. Partant de ce double constat, il paraît nécessaire de rationaliser le pilotage de ces fonds afin de faire circuler au sein de l'établissement ces ressources financières de manière plus utile et efficace. Il a donc été décidé de mettre en place un modèle d'allocation des ressources générées qui soit uniforme sur l'ensemble de l'établissement, simple à comprendre et à mettre en place et transparent de façon à faciliter le pilotage de ces fonds.

Ce travail a été mené depuis plusieurs mois et notamment depuis le mois d'octobre, des déplacements ont été programmés sur différents campus à la rencontre des responsables des composantes pour construire ensemble ce modèle pour qu'il réponde à leurs besoins. Grâce à ces nombreuses réunions un modèle a été réalisé.

Le tableau ci-dessous est issu d'une méthodologie nationale élaborée par l'ensemble des établissements et les services du MESRI, de manière à mesurer pour chaque université les coûts de ses activités de formation et de recherche.

Le cout complet étudiant est constitué à part égale entre coût direct (lié à l'enseignement) et coût indirect (soutien et support).

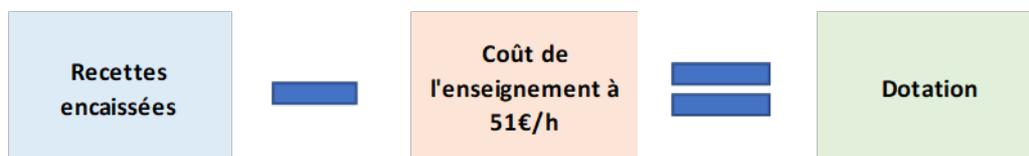
A la lecture du tableau on constate que les coûts support (le coût lié à la gouvernance, au pilotage, au système information, au numérique, au patrimoine) représente 1400.67€ ; à partir de ce montant le modèle a été modifié.

Rappel du coût complet étudiant méthodologie P2CA (Projet connaissance des coûts des activités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche)

Type de coûts	ACTIVITE	Nature de la dépense	FORMATION	RECHERCHE	Montant TOTAL	FORMATION €/ étudiant
COUTS DIRECTS	Enseignement / Recherche	Personnel	69 255 447 €	68 767 444 €	138 022 891 €	2 392 €
		Fonctionnement	3 509 107 €	7 545 296 €	11 054 403 €	121 €
Total coûts directs ACTIVITES			72 764 554 €	76 312 740	149 077 294	2 514 €
SOUTIEN	Appui	Personnel	15 019 045 €	4 911 693 €	19 930 738 €	519 €
		Fonctionnement	5 001 344 €	4 063 173 €	9 064 517 €	173 €
	Documentation	Personnel	2 323 123 €	2 323 123 €	4 646 246 €	80 €
		Fonctionnement	1 245 882 €	1 245 882 €	2 491 764 €	43 €
	Vie étudiante	Personnel	2 068 507 €		2 068 507 €	71 €
		Fonctionnement	1 078 001 €		1 078 001 €	37 €
Total coûts SOUTIEN			26 735 901 €	12 543 871 €	39 279 772 €	924 €
Total coûts directs + soutien			99 500 455 €	88 856 611 €	188 357 066 €	3 437 €
SUPPORT	Gouvernance, pilotage, gestion	Personnel	10 011 891 €	9 691 075 €	19 702 966 €	346 €
		Fonctionnement	2 038 777 €	1 973 448 €	4 012 225 €	70 €
	SI et numérique	Personnel	3 771 522 €	1 635 132 €	5 406 653 €	130 €
		Fonctionnement	2 118 273 €	918 371 €	3 036 643 €	73 €
	Total coûts support (hors patrimoine)			17 940 463 €	14 218 025 €	32 158 488 €
Total coûts directs + soutien + support (hors patrimoine)			117 440 918 €	103 074 636 €	220 515 554 €	4 057 €
SUPPORT Patrimoine Immo	Patrimoine immobilier	Personnel	5 225 624 €	2 265 553 €	7 491 177 €	181 €
		Fonctionnement	19 289 067 €	9 290 272 €	28 579 340 €	666 €
	Total Patrimoine Immobilier			24 514 691 €	11 555 825 €	36 070 516 €
Total coûts SUPPORT			42 455 154 €	25 773 850 €	68 229 004 €	1 467 €
Total coûts directs + indirects			141 955 609 €	114 630 461 €	256 586 070 €	4 904 €

25

Modèle actuel d'allocation 2021



Recettes encaissées = montant des fonds appelé auprès du CFA par un responsable de composante en fonction de ses besoins.

Dans ce contexte une forte proportion des fonds générés durant l'année ne sont pas appelés et demeurent au CFA durant plusieurs années. Les recettes encaissées ne représentent pas le montant total des recettes générées par l'activités des formations en alternance.

Les coûts = les formations qui ont des alternants, dans le modèle actuel, se voient prélever par l'établissement un coût par heure/maquette de 51€/H quelques soit le nombre d'alternant. Elles sont dites autofinancées.

De ces coûts et recettes découlent une dotation.

Nouveau modèle 2022 d'allocation de moyens des formations en apprentissage



26

Dans Le nouveau modèle l'assiette est modifiée, cad : les recettes ne sont plus les recettes encaissées mais encaissables qui sont plus larges car calculées à partir du montant total des contrats d'alternance de l'année. Ce montant est connu avec précision au 31 mars 2022. Ces recettes sont réellement encaissées, elles sont diminuées des frais de gestion selon le type de contrat, des frais de mutualisation. Les 20% de mesures d'accompagnement représente la part des recettes qui restent à disposition des formations. Les 80% restants reviennent à l'établissement.

L'autre modification sera qu'au lieu d'appliquer le coût de l'enseignement sur l'ensemble de la maquette, par souci d'équité, le coût porté sera calculé au prorata du nombre d'alternants qui sont inscrits dans la formation.

Les recettes appelées au CFA seront calculées de la façon suivante :

Somme des contrats signés au 31/03/N – frais de gestion CFA (550€ pour les contrats d'apprentissage ou 370€ pour les contrats de professionnalisation) – 7% de frais de mutualisation – 20% de mesures d'accompagnement.

Le coût indirect p2CA pour l'exercice 2022 est fixé à 1 467€ par alternant.

Des marges de manœuvre supplémentaires pour l'établissement et pour les composantes

- Pour l'établissement : une augmentation conséquente des fonds propres (+ 4.5 M€) qui crée des marges de manœuvre supplémentaires ;
 - Participation plus importante aux dépenses des campus ;
 - Hausse des primes de fin d'année pour les BIATSS ;
 - Financement de davantage de projets des composantes.
- Pour les composantes : une hausse très importante des fonds propres liés à l'alternance (+ 1.1 M€) qui accroît sensiblement leurs capacités d'autofinancement.
-

M. Nasica répond à la remarque de Mme Labat Jacqmin : selon l'ancien modèle les fonds générés étaient soit appelés à 100% soit laissés au CFA, avec ce nouveau modèle l'utilisation des fonds est plus transparente et uniforme. Ce modèle est plus équitable pour les formations. Il est normal que les formations qui utilisent les locaux de l'université contribuent en partie aux coûts. M. Gautero soutien qu'une commission des finances aurait permis d'approfondir ce sujet.

Le nouveau modèle 2022 d'allocation de moyens des formations des apprentissage est approuvé à la majorité des voix, 20 voix pour et 7 abstentions.

VI - QUESTIONS RECHERCHE

10) CHANGEMENT DE DIRECTION ET DIRECTION ADJOINTE PAR INTERIM DU LABORATOIRE D'INFORMATIQUE SIGNAUX ET SYSTEMES DE SOPHIA ANTIPOLIS

27

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Le laboratoire I3S est un des plus importants laboratoires de recherche en sciences de l'information et de la communication de la Côte d'Azur et a été un des premiers à s'installer sur la technopole de Sophia Antipolis.

Suite à la démission de M. Olivier Meste du poste du Directeur, le laboratoire 13S a procédé à un vote des membres permanents concernant la nomination de M. Frédéric Mallet et M. Vincente Zarzoso comme Directeur et Directeur Adjoint du laboratoire 13S.

Le Conseil Académique du 23 novembre 2021 a donné un avis favorable à la nomination de M. Frédéric MALLET et de M. Vincente ZARZOSO en tant que Directeur et Directeur Adjoint par intérim de l'I3S à compter du 1er Janvier 2022 pour une durée de 8 mois.

Les nominations de M. Frédéric MALLET et de M. Vicente ZARZOSO en qualité de Directeur et Directeur Adjoint par intérim du laboratoire d'Informatique Signaux et Systèmes à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 8 mois, sont approuvées à la majorité des voix, 24 voix pour et 1 abstention.

11) PRELEVEMENT SUR CONTRAT AU TITRE DES FRAIS DE GESTION DE L'ETABLISSEMENT

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Le terme « contrat » désigne tout engagement par lequel une entité tierce verse une somme d'argent pour la réalisation d'un projet ou de travaux de recherche ; il inclut de manière non exhaustive, les accords, conventions, actes et décisions contenant le même engagement, à l'exception des opérations réalisées par devis accepté uniquement.

L'établissement a fait le choix d'aller vers une uniformisation des taux de prélèvement sur les contrats pratiqués par Université Côte d'Azur et les principaux organismes de recherche partenaires.

Comme indiqué dans la convention pluriannuelle de site signée le 25 octobre 2021 avec le Centre National de la Recherche Scientifique, le taux général de prélèvement réalisé par Université Côte d'Azur sur les contrats doit passer de 12% à 15%, dans les limites des règles imposées par certains financeurs.

Ce nouveau taux de prélèvement s'applique aux nouveaux projets et travaux de recherche à compter du 1er janvier 2022. Il s'applique à chaque facturation ou bilan.

Toute demande de dérogation au prélèvement effectué par Université Côte d'Azur sera étudiée, sur production d'éléments justificatifs fournis par le porteur de projet, par la Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation et la Direction des Affaires Financières puis arbitrée par le Vice-Président Recherche et Innovation et le Vice-Président Finances.

Pour les nouveaux projets ou travaux de recherche, à compter du 1er janvier 2022, la contribution aux frais liés aux contrats est de 15% du montant perçu pour la réalisation d'un projet ou de travaux de recherche.

Ce taux s'applique dans la limite des règles imposées par les financeurs pour les projets donnant lieu au versement d'une subvention et plus particulièrement, il sera réduit à 4% pour les Programmes Investissements d'Avenir et à 8% pour les autres contrats financés par l'Agence Nationale de la Recherche.

M. Pronzato s'étonne que cette information ait été diffusée au laboratoires avant l'approbation du conseil.

M. Brisswalter précise que lors des discussions avec le CNRS il a été envisagé un cadre élargi préconisant l'harmonisation de la répartition des frais de gestion des contrats, quel que soit l'EPST d'ailleurs.

Les taux de prélèvement sur contrat au titre des frais de gestion de l'établissement sont approuvés à la majorité des voix, 24 voix pour et 3 abstentions.

VI - CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les conventions comme annexées d'Université Côte d'Azur sont approuvées à la majorité des voix, 22 voix pour et 1 abstention.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17H00

Dates du prochain conseil d'administration : 18 janvier 2022

Four le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2021/318	2021/06/08	Projet DiRVED	Avenant à la convention de la Fédération de Recherche sur la fusion par confinement magnétique	CEA	LJAD/CNRS UMR7351		Signé	0.0	-	0,00 €	
2021/647	2021/11/23	Projet DiRVED	CCO Mme BRUNI FAVIER Solène		IBV/CNRS UMR7277/INSERM U1091	Stephane Noselli	Signé	3.0	2021/11/01	0,00 €	
Nombre pour Projet DiRVED : 2										0,00 €	

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	EURECOM "Etablissement partenaire"	M. Le Président	Université Côte d'Azur "Etablissement coordinateur"	M. Le Président	En cours	Avenant aux conventions cadres de reversement dans le cadre du projet 3IA	L'objet du présent avenant n°1 est de définir les conditions et modalités du reversement par l'Etablissement coordinateur à l'Etablissement partenaire : · du montant de l'avance sur la part de financement des chaires correspondant à sa Part du projet pour l'année 2021 · des 5% de frais de gestion calculés sur la base des ressources justifiées en 2020	Année 2021		292 534,05€ net de taxe
	INSERM "Etablissement partenaire"	M. Le Président	Université Côte d'Azur "Etablissement coordinateur"	M. Le Président	En cours	Avenant aux conventions cadres de reversement dans le cadre du projet 3IA	L'objet du présent avenant n°1 est de définir les conditions et modalités du reversement par l'Etablissement coordinateur à l'Etablissement partenaire : · du montant de l'avance sur la part de financement des chaires correspondant à sa Part du projet pour l'année 2021 · des 5% de frais de gestion calculés sur la base des ressources justifiées en 2020	Année 2021		9 959,89€ net de taxe
	CNRS "Etablissement partenaire"	M. Le Président	Université Côte d'Azur "Etablissement coordinateur"	M. Le Président	En cours	Avenant aux conventions cadres de reversement dans le cadre du projet 3IA	L'objet du présent avenant n°1 est de définir les conditions et modalités du reversement par l'Etablissement coordinateur à l'Etablissement partenaire : · du montant de l'avance sur la part de financement des chaires correspondant à sa Part du projet pour l'année 2021 · des 5% de frais de gestion calculés sur la base des ressources justifiées en 2020	Année 2021		436 498,56€ net de taxe
	INRIA "Etablissement partenaire"	M. Le Président	Université Côte d'Azur "Etablissement coordinateur"	M. Le Président	En cours	Avenant aux conventions cadres de reversement dans le cadre du projet 3IA	L'objet du présent avenant n°1 est de définir les conditions et modalités du reversement par l'Etablissement coordinateur à l'Etablissement partenaire : · du montant de l'avance sur la part de financement des chaires correspondant à sa Part du projet pour l'année 2021 · des 5% de frais de gestion calculés sur la base des ressources justifiées en 2020	Année 2021		1 206 410,82€ net de taxe